



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 22 juillet 2010

Madame la directrice,

Objet : Requalification des
contrats modulés sur la DRE
Rhône Alpes - Auvergne

La négociation sur les agents de surveillance, en l'état, a échoué. C'est avec une profonde amertume que nous constatons cet échec. Une des priorités de la CFDT était, notamment, dans un souci d'équité, la suppression du statut modulé. Mais la CFDT va continuer à agir afin de réduire autant que faire se peut ce statut, et amener, partout où ce sera possible, un maximum de visibilité dans les organisations de travail, tout en sécurisant encore davantage l'avenir de ces salariés.

Dans ce cadre, nous avons évoqué avec vous, il y a plusieurs semaines, la situation des Modulés du district de Thiers qui, bien que contractuellement agents de surveillance, effectuent annuellement une part majoritaire de journées Viabilité. Pendant la négociation, la CFDT a contacté les salariés concernés. Il ressort qu'ils étaient favorables au nouveau statut TAS, mais que, faute d'accord, leur priorité est désormais d'abandonner le statut modulé pour basculer vers des postes d'ouvrier autoroutier.

C'est une éventualité que la CFDT vous avait soumise, en cas d'échec de la négociation. Et, sur le fond, vous n'y aviez pas été défavorable. Le temps est donc venu de régulariser la situation de ces salariés, et de leur proposer un contrat d'ouvrier autoroutier, en conformité avec la réalité de leur activité qui est majoritairement orientée vers cette filière. C'est la reconnaissance de la réalité quotidienne de ces salariés qui ne doivent pas porter, encore une fois, le poids de l'échec de cette négociation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Floréal PINOS

Délégué syndical central